



Acquisitions Intra - Passage Franchise de Base - Régime Simplifié

Par **ottoma02**, le **28/02/2013** à **14:34**

BonjourrrrrNotre entreprise a été créée en 2012.rnrnNous achetons nos marchandises en Allemagne afin de les revendre en France.rnNous allons dépasser le montant de 10000€ d'achats de marchandises en 2013. Donc nous avons obtenu notre N° TVA Intracommunautaire et communiqué à nos grossistes en Allemagne depuis Mi fevrier 2013.rnrnNous ne pouvons plus bénéficier du statut franchise de TVA.rnrnNos grossiste nous facturent à présent HT.rnrnNous avons demandé un passage vers le régime simplifié car nous sommes obligés de remplir des CA12 pour la TVA Intracommunautaire.rnNous serons en reel simplifié à partir du 1 avril 2013rnrnJ'aimerais savoir :rnrn- Comme nous serons en réel simplifié nous pouvons déduire la TVA sur nos achats? (achat fournitures administratives, services bancaires...)rnrn- Concernant nos factures d'achats HT comment ça se passe au niveau de l'enregistrement?rnEt au niveau de la déclaration CA12?rnNous collectons et déduisant en meme temps cette TVA?rnTVA Fictive?rnrnMerci d'avance

Par **ottoma02**, le **04/03/2013** à **12:32**

Personne pour nous aider?